

*Ma demande a été refusée, est-ce que cela signifie que mon plan de vol est rejeté ?*

Non.

Il est essentiel de faire la différence entre le statut du plan de vol et celui de la demande.

Lors du refus d'une demande, il est possible d'en connaître la raison en cliquant sur la CARD du plan de vol dans l'historique personnel.

Si la demande consistait à déposer un nouveau plan de vol, alors un refus de la demande équivaut à un rejet du dépôt plan de vol et dans ce cas :

- le statut du plan de vol sera « Rejeté »
- le statut de la demande sera « Dépôt refusé ».

Si la demande consistait à modifier, retarder ou annuler un plan de vol existant, alors un refus de la demande n'a pas d'incidence sur le statut du plan de vol et dans ce cas :

- le statut du plan de vol sera toujours « Accepté »
- le statut de la demande sera « Modification refusée », « Délai refusé » ou « Annulation refusée ».